Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213502834-20260518-2026_05_56-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Saint Jean Sur Vilaine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 18 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie : Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JEULAND Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2026.

Présents : M. JEULAND Philippe, Maire, M. DAVENEL Dominique, M. LEBRETON David, M. BOURGES Benoît, M. LE FAOU Frédéric, M. MESTRARD Emmanuel, Mme BRÉHAULT Estelle, Mme GAUDICHE Anne-Laure, Mme PANAGET Anne-Claude, Mme RAULT Catherine, Mme GASTINEL Pauline, M. RUEE Maxime, M. DELAUNAY Francis

Excusé(s) : Mme VIAL Christiane
Absent(s) : M. FAUVEL Marc

A été nommé(e) secrétaire : M. MESTRARD Emmanuel

2026-05-56 – Avis sur le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Châteaubourg

Par courrier en date du 10 avril 2026, Monsieur Le Préfet d'Ille-et-Vilaine a informé la commune de la tenue d'une consultation publique du 04 mai 2026 au 4 août 2026 concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par Vitré Communauté en vue de la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées intercommunale sur la commune de Châteaubourg et le renforcement ou la création d'ouvrages adjacents sur les communes de Saint-Jean-Sur-Vilaine et Saint-Didier.

Dans le cadre de cette consultation, et conformément à l'article R. 181-18 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet.

Vu le dossier de consultation,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un avis favorable au projet.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/05/2026

Le Maire
Philippe JEULAND

MAIRIE DE ST-JEAN-SUR-VILAINE (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance
M. MESTRARD Emmanuel